



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'intérieur
et de l'Aménagement du territoire

Direction des Affaires communales

Luxembourg, le 11 décembre 2006

COMMISSARIAT DE DISTRICT
14 DEC. 2006
Luxembourg

Réf. : 57 / 06 / CAC
CLJ / TK

Concerne : **Ville d'ESCH-SUR-ALZETTE**

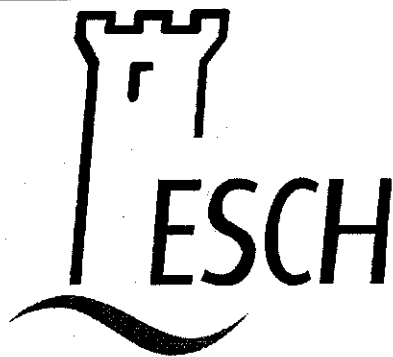
Objet: **Avenant à la convention 2006 concernant les services d'hébergement et d'accueil
du jour pour personnes adultes**

Délibération du conseil communal du 24 novembre 2006

Bm.- Retourné à Monsieur le Commissaire de district de Luxembourg avec l'information que j'approuve la convention élargée tout en attirant l'attention des édiles communaux sur le fait que la convention a été signée en date du 16 novembre 2006 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006, elle n'a été approuvée par le conseil communal que dans sa séance du 24 novembre 2006. Cette façon de procéder est contraire au principe de la non-rétroactivité des actes administratifs. A l'avenir les autorités communales veilleront à délibérer sur les conventions **avant** leur entrée en vigueur.

Pour le Ministre de l'intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
Le Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe,

Christiane LOUTSCH-JEMMING



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.11.2006

Date de la convocation des conseillers :
15.11.2006
point de l'ordre du jour no:
08

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 24 novembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

Absents :

COMMISSARIAT DE DISTRICT

28 NOV. 2006

Luxembourg

Le Conseil Communal,

Objet: Avenant à la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille concernant les services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes – année 2006

Vu sa délibération du 2 décembre 2005 approuvant la convention de collaboration du 14 novembre 2005, signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille ;

Considérant que cette convention a pour objet l'organisation de l' « Action Hiver 2005/2006 » ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter l'équipe du personnel par un poste d'assistant social pour garantir un fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 durant l'année 2006 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la convention précitée dans ce sens ;

Vu l'avenant à la convention du 16 novembre 2006 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention de collaboration précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de la Famille au sujet des services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes – année 2006.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

No. 72

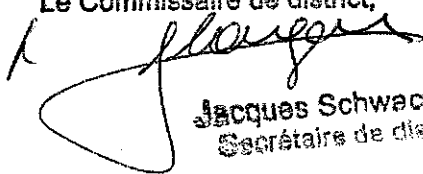
Transmis à M. Madame le Bourgmestre de

la commune de ESCH-SUR-ALZETTE

pour information et aux fins demandées.

Luxembourg, le 14 DEC. 2006

Le Commissaire de district,



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Service : **Secrétariat**
LESCH Esch/Alzette, le *Stt*
18 DEC. 2006